

# **Actualité de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes**

**Assemblée générale de l'AVSM**

**Trélex, 6 octobre 2023**

## Points abordés

- Nouvelle péréquation intercommunale
- Présence de l'Etat dans le territoire
- Autres projets en cours ou à venir

# Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV)

## Contexte

- **Accord institutionnel du 30 mars 2023**
  - Accélération et renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes prévu par l'accord avec l'UCV de 2020
  - Diminution de la progression de la PCS pour les communes
  - Nouvelle répartition entre les communes de la facture policière
  - Péréquation intercommunale entièrement renouvelée
  - Accord désormais ratifié par l'UCV (à 85%) et l'AdCV (à 83%)
- **Retour de consultation positif**
- **Projet adopté le 4 octobre 2023 par le Conseil d'Etat**

## Vue d'ensemble sur la NPIV

### Péréquation des ressources

Solidarité sur la base du revenu fiscal standardisé

Dotation minimale

Prélèvement sur les impôts conjoncturels

### Péréquation des besoins structurels

Surface productive

Altitude et déclivité

Elèves pondérés

### Charges particulières des villes

Couche population

Compensation de la participation aux déficits des lignes de trafic urbain

### Factures cantonales non péréquatives

Participation à la cohésion sociale (PCS)

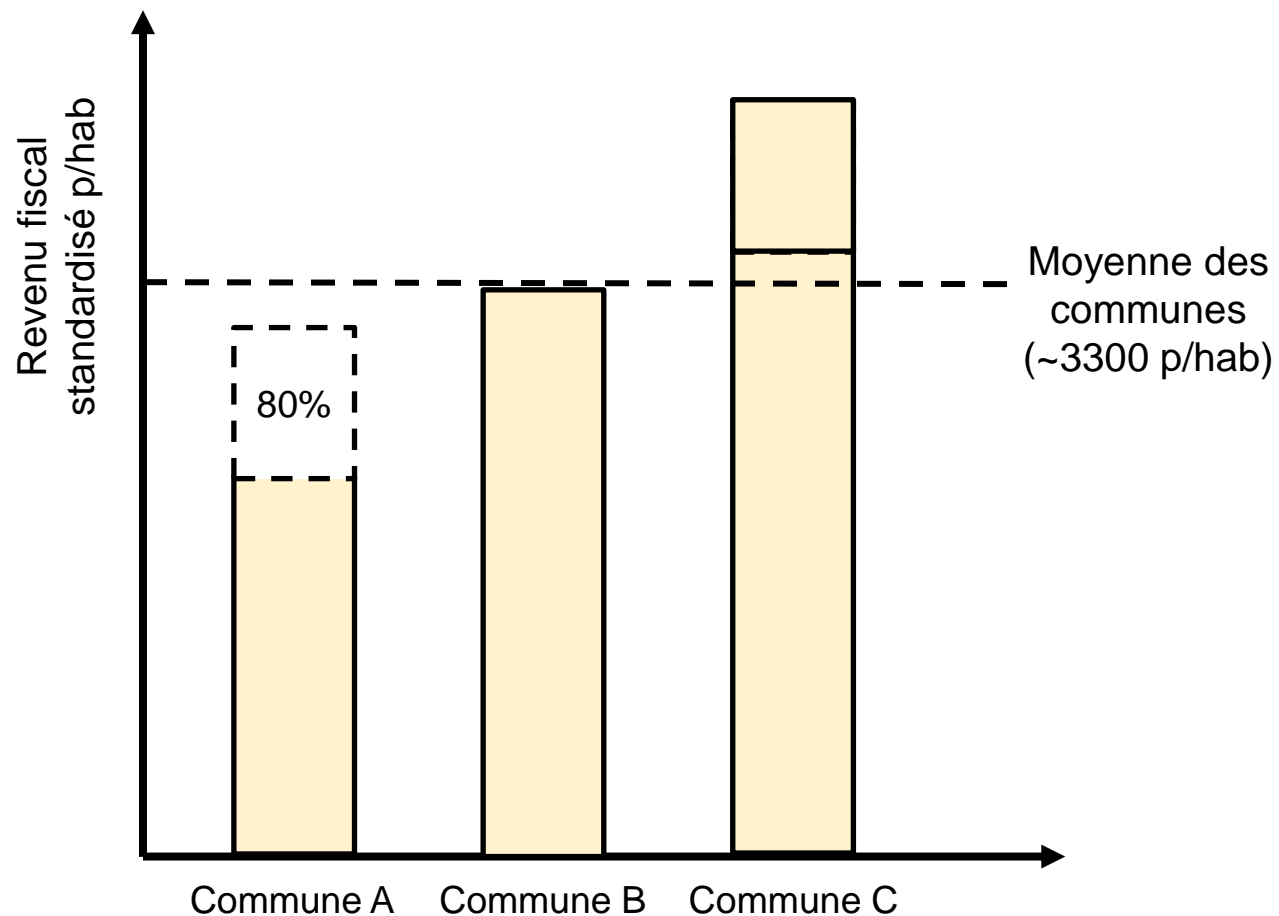
Facture policière

- **Un système de péréquation plus simple, plus transparent, sans effets de bord, non manipulable et plus facile à piloter**

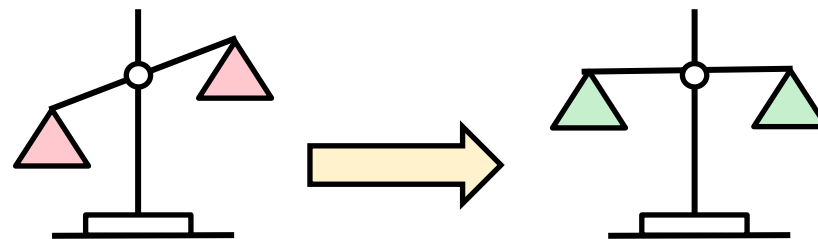
- **Une architecture de base qui reprend ce qui se fait dans tous les autres cantons**

## Péréquation des ressources

Solidarité entre les communes sur la base du revenu fiscal standardisé

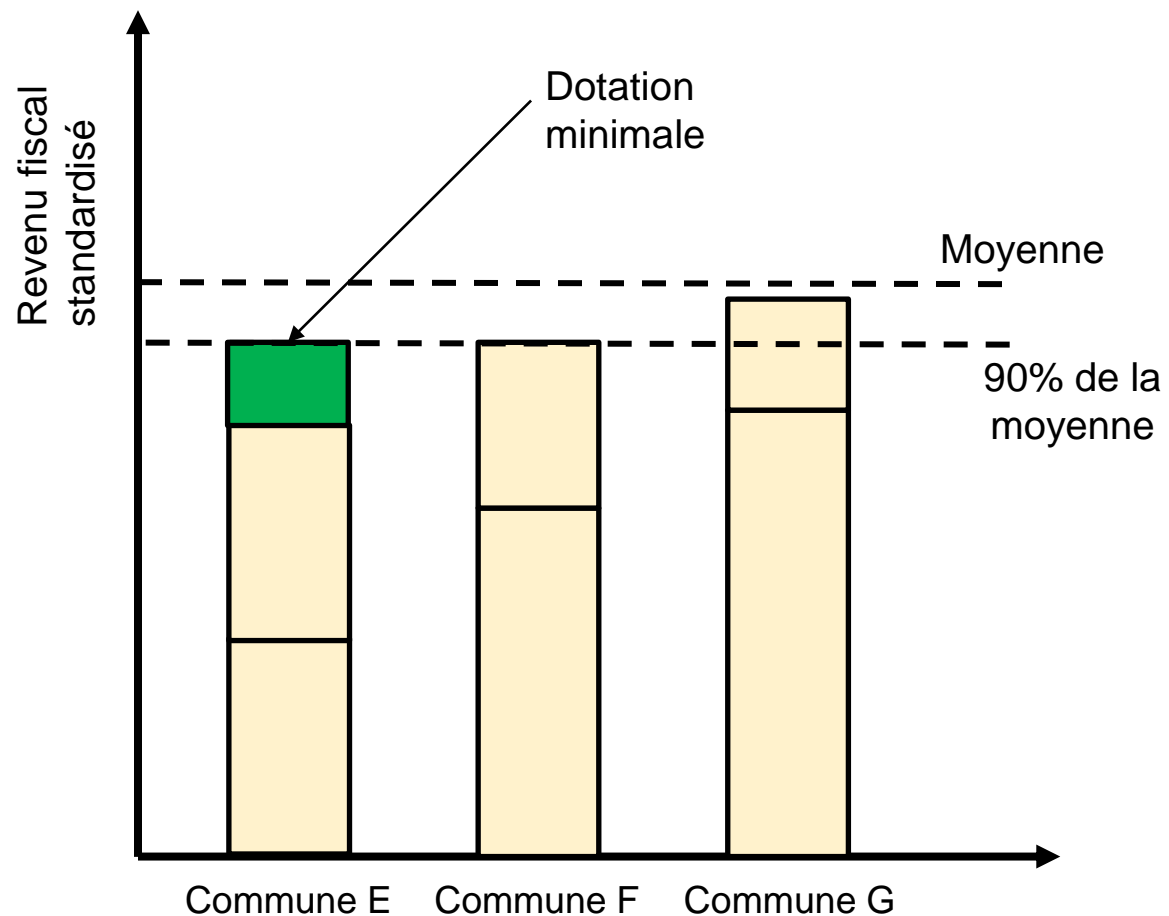


- Les communes au-dessous de la moyenne sont compensées à hauteur de 80% de leur écart
- Les communes au-dessus de la moyenne participent à hauteur de 80% de leur excédent
- Résultat : à parité de taux, les communes disposent de ressources par habitant similaires

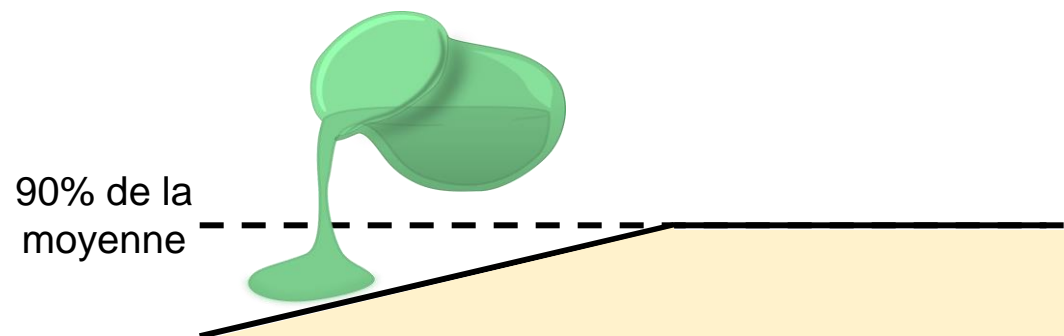


## Dotation minimale

Versement en faveur des communes les plus faibles

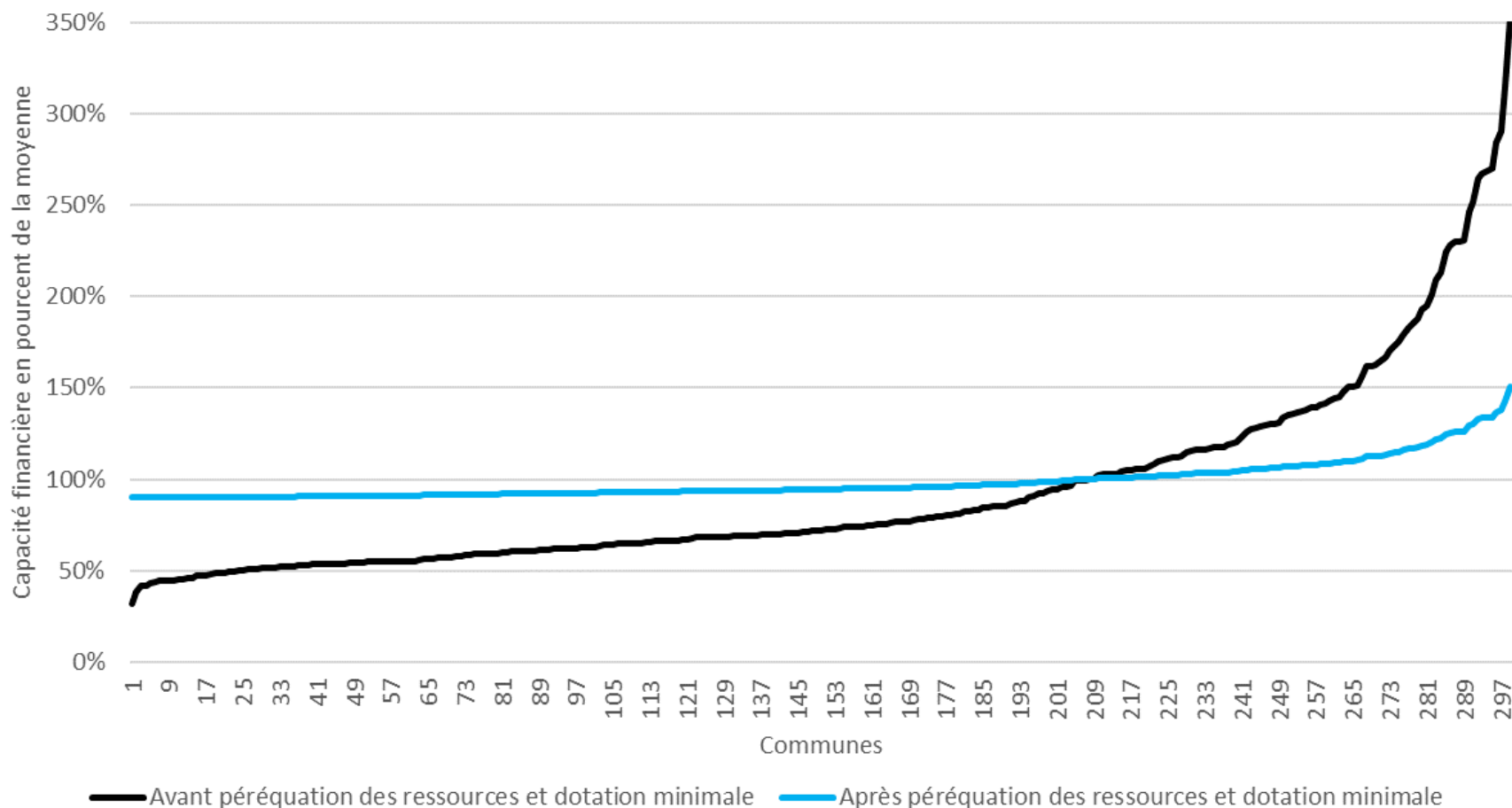


- En faveur des communes qui n'atteignent pas 90% de la capacité financière moyenne
- Financée par l'Etat, dans le cadre de la péréquation verticale / rééquilibrage financier
- Logique opposée par rapport au plafond de l'aide actuel : on aide plus plutôt que plafonner



## Péréquation des ressources et dotation minimale

En 2022, CHF 355,4 millions transférés des communes avec une capacité financière supérieure à la moyenne aux communes avec une capacité financière au-dessous de la moyenne + dotation minimale en faveur de 23 communes (montant total de CHF 1,6 millions)



Resserrement des capacités financières entre 90% et 150% de la moyenne

Compensation de 80% des disparités



La NPIV respecte le classement initial des communes

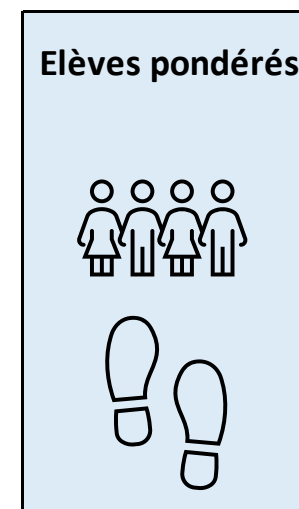
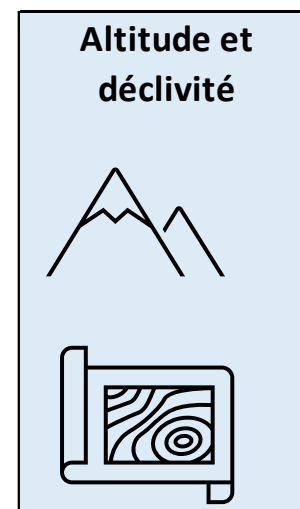
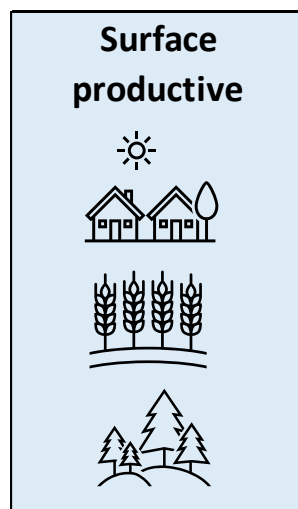


# Péréquation des besoins structurels

## Principes de base

- But : compenser les communes avec des surcharges liées à des facteurs sur lesquels elles n'ont aucune prise (facteurs structurels)
- Méthode : compenser les communes sur la base d'indicateurs objectifs et non manipulables mesurant des facteurs structurels ( $\neq$  dépenses effectives)

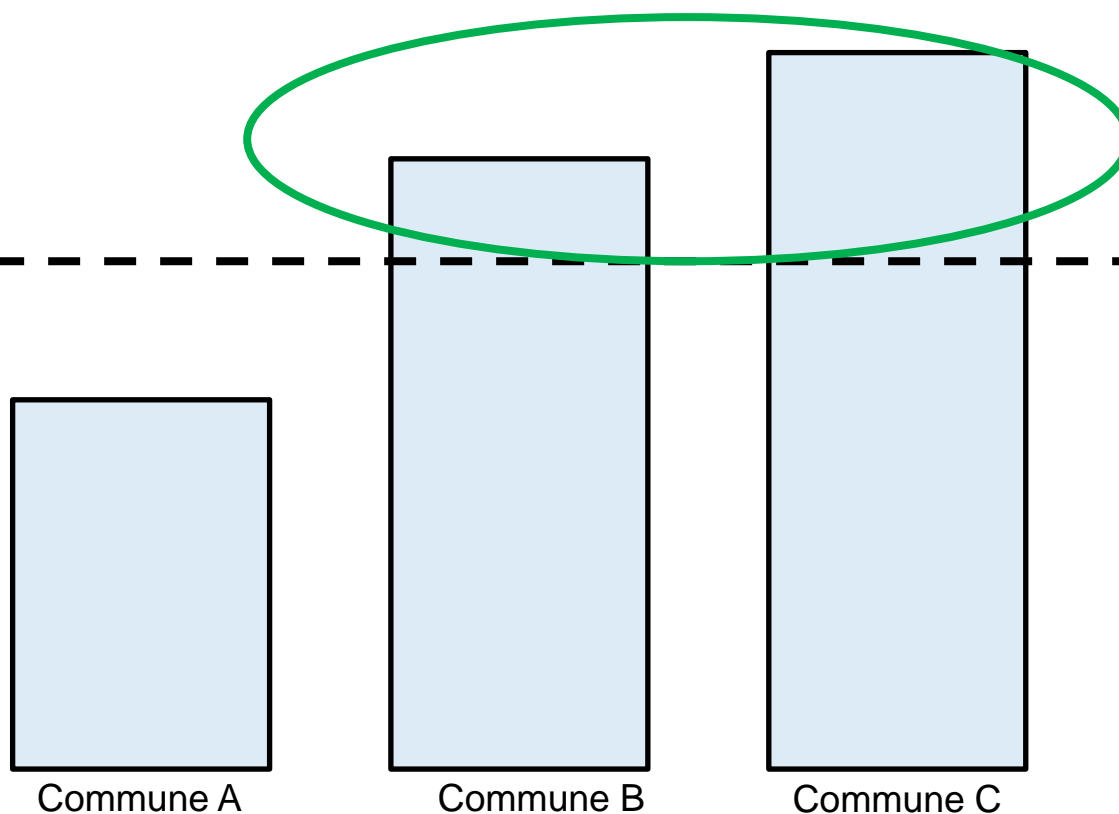
### Facteurs retenus pour la NPIV



# Péréquation des besoins structurels

## Principes de base

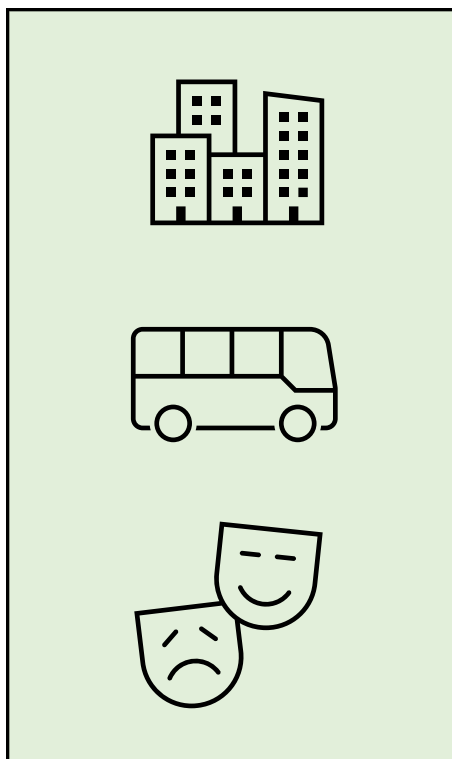
Norme calculée  
sur l'ensemble  
des communes



Compensation  
proportionnelle à l'écart  
par rapport à la norme

# Charges particulières des villes

## Principes de base

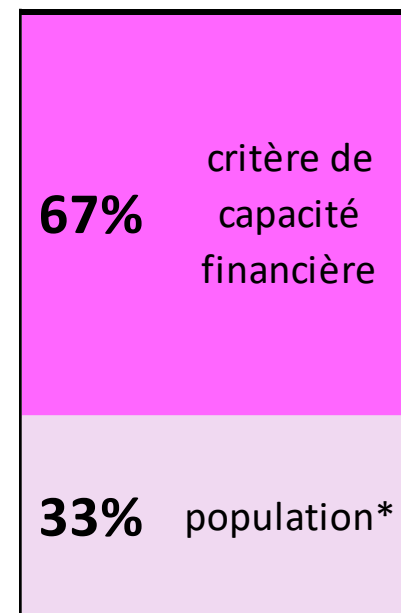


- Compensation d'une partie des charges assumées par les villes pour fournir des prestations qui vont aussi au bénéfice d'une population plus vaste que la leur
- La péréquation actuelle poursuit cet objectif avec la couche population et les dépenses thématiques
- Maintien de la couche population avec des adaptations
- Compensation de la prise en charge des déficits des lignes de trafic urbain au sens de la LMTP

## Facture policière

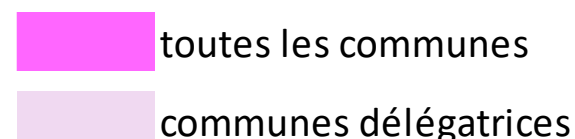
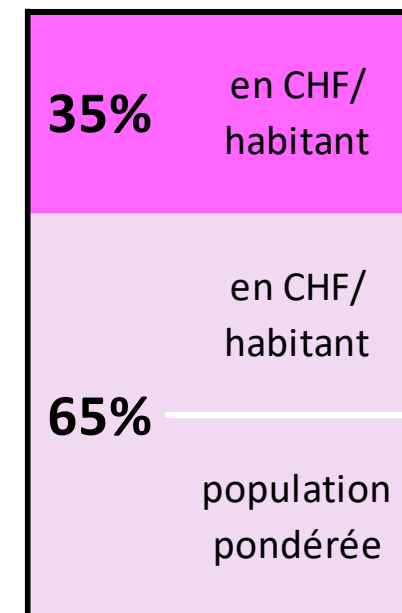
- Montant de la facture reste le même qu'aujourd'hui
- Socle sécuritaire commun financé par toutes les communes en francs par habitant (35%)
- Solde (65%) à charge des communes délégatrices, avec une répartition basée à la fois sur la population et sur la population pondérée (50/50)
- Socle qui correspond aux prestations de la PolCant en faveur de toutes les communes (analyse SAGA)
- Meilleure adaptation entre coût des prestations déléguées et montant de la facture policière pour les délégatrices...
- ...mais la facture reste inférieure aux coûts effectifs de la PolCant grâce à la renonciation financière de l'Etat

2022



\*avec plafond basé sur la capacité financière

A partir de 2025

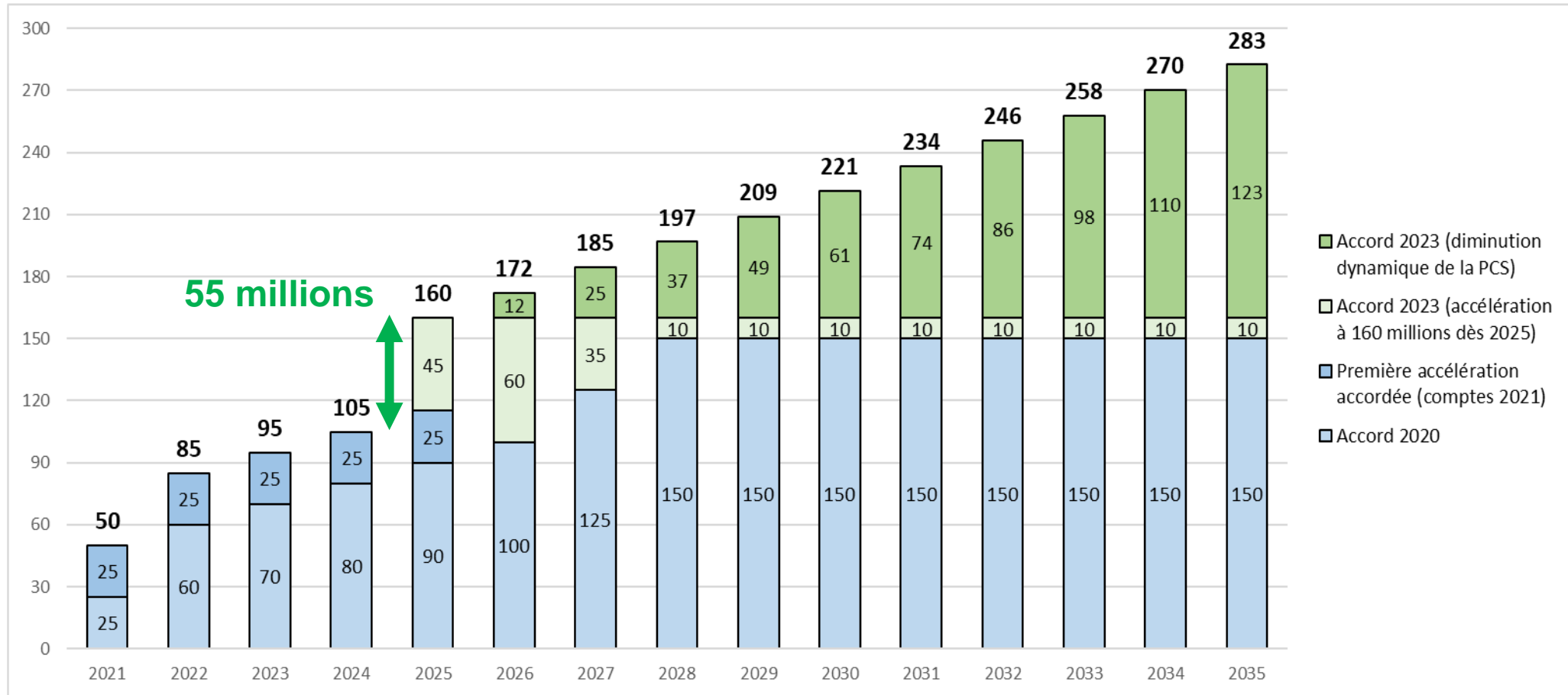


## Participation à la cohésion sociale (PCS)

Une nouvelle répartition sans solidarité indirecte

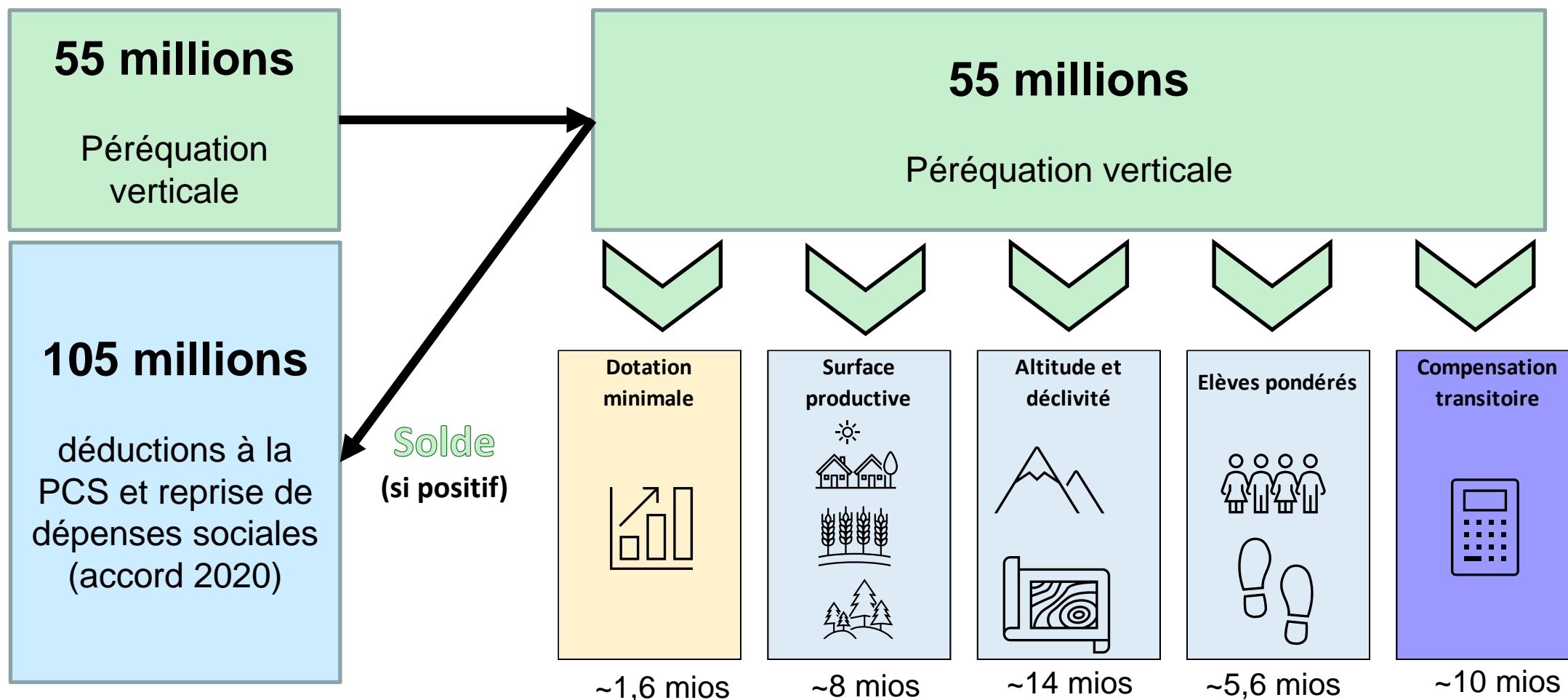
- Répartition sans solidarité indirecte, en francs par habitant
- Principe qu'on retrouve dans tous les autres cantons
- Solidarité indirecte reprise par la péréquation des ressources, ce qui permet de conserver l'intensité actuelle de la solidarité
- Plus avantageux pour 93% des communes de payer 17% des augmentations des dépenses sociales en francs par habitant que 33% des augmentations avec la répartition actuelle (VPI)

## Rééquilibrage financier en faveur des communes



## Allocation d'une partie du rééquilibrage financier (CHF 55 millions) à la péréquation verticale

CHF 160 millions prévu dès 2025



# Bilan global – comparaison 2024-2025

## Bilan global NPIV

NB : ce bilan global ne contient pas encore certaines données relatives à 2022. Il sera mis à jour lors de la présentation au Grand Conseil. Toutefois, on peut s'attendre à des changements marginaux entre ce bilan provisoire et le bilan définitif. Les montants négatifs sont à recevoir tandis que les montants positifs sont à verser.

### Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Péréquation intercommunale			Factures cantonales		A				
Péréquation des ressources	Besoins structurels	Charges des villes	PCS	Police	Total NPIV				
5621	Aclens	557	62.0	680'368	0	302'604	500'685	80'209	1'563'865
5742	Agiez	381	76.0	-582'211	-48'290	206'987	342'479	54'864	-26'170
5401	Aigle	10'943	66.0	-13'740'889	0	486'399	9'836'615	327'225	-3'090'650
5851	Allaman	420	65.0	429'582	0	228'175	377'536	60'480	1'095'773
5701	Arnex-sur-Nyon	240	70.0	231'722	-2'127	130'386	215'735	34'560	610'276
5743	Arnex-sur-Orbe	692	71.0	-814'979	-22'078	375'946	622'036	99'649	260'573
5702	Arzier-Le Muids	2'955	64.0	2'592'464	-716'393	1'150'707	2'656'237	473'350	6'156'364
5511	Assens	1'669	70.0	-615'425	0	751'137	1'500'257	256'704	1'892'674
5422	Aubonne	3'794	70.0	6'886'742	0	1'185'697	3'410'410	624'405	12'107'255
5451	Avenches	4'699	66.5	-5'002'733	0	996'113	4'223'911	787'936	1'005'226
5744	Ballaignes	1'152	65.0	230'752	-157'105	590'502	1'035'528	169'608	1'869'283
5423	Ballens	590	73.0	-616'048	-44'103	320'532	530'348	84'961	275'690
5703	Bassins	1'478	72.5	-378'424	-269'266	691'792	1'328'568	224'527	1'597'197
5745	Baulmes	1'132	76.5	-1'548'087	-139'539	584'288	1'017'550	166'238	80'449
5746	Bavois	1'009	72.0	-1'120'546	-13'132	546'071	906'986	145'517	464'895
5704	Begnins	1'939	62.5	2'791'492	0	835'028	1'742'959	302'190	5'671'669
5581	Belmont-sur-Lausanne	3'838	72.0	2'439'853	0	320'111	3'449'962	114'766	6'324'692
5902	Belmont-sur-Yverdon	434	70.0	-540'628	-31'947	235'781	390'121	62'496	115'823
5512	Bercher	1'359	79.0	-1'474'986	-25'854	654'818	1'221'599	204'480	580'057
5424	Berolle	305	75.5	-265'340	-132'537	165'699	274'163	43'920	85'905
5471	Bettens	650	70.0	-569'885	-40'922	353'128	584'282	93'601	420'203

### Système de péréquation actuel (données 2022 avec dépenses thématiques lissées)

Péréquation directe			B
Péréquation directe	PCS	Police	Total actuel
670'527	821'523	95'571	1'587'621
-128'109	106'319	27'032	5'242
-8'152'835	4'779'382	344'599	-3'028'854
400'755	644'978	66'066	1'111'798
215'157	376'763	36'624	628'544
-111'892	315'256	58'980	262'344
2'444'285	3'710'849	483'636	6'638'771
644'968	1'007'812	219'068	1'871'847
4'374'505	7'270'397	686'742	12'331'644
-1'986'863	2'263'186	418'122	694'445
436'448	1'207'489	165'521	1'809'458
-72'409	310'613	52'623	290'827
606'995	1'001'683	197'915	1'806'594
-642'429	459'426	83'696	-99'307
-194'791	470'957	87'616	363'782
1'988'459	3'380'608	324'811	5'693'878
2'232'488	4'106'571	273'345	6'612'405
-34'270	179'909	35'781	181'420
-280'974	583'326	123'484	425'836
13'932	158'104	31'093	203'130
173'622	302'641	67'885	544'148

NB : les communes désavantagées bénéficieront d'une compensation transitoire (100% en 2025 et 2026, 75% en 2027, 50% en 2028 et 25% en 2029)

Effets globaux avant compensation	
Nombre des désavantagées	67
Population désavantagée	199'769
Montant à compenser	9'907'928

Différence (A - B)	En % de la capacité financière moyenne	En francs par habitant
-23'757	-1%	-43
-31'412	-3%	-82
-61'796	0%	-6
-16'025	-1%	-38
-18'268	-2%	-76
-1'771	0%	-3
-482'406	-5%	-163
20'826	0%	12
-224'389	-2%	-59
310'781	2%	66
59'826	2%	52
-15'137	-1%	-26
-209'397	-4%	-142
179'756	5%	159
101'113	3%	100
-22'209	0%	-11
-287'713	-2%	-75
-65'597	-5%	-151
154'221	3%	113
-117'225	-12%	-384
-123'945	-6%	-191

Voir section 6.4. du rapport explicatif

Changement dynamique PCS (par an)
-15'394
160
-14'150
-8'602
-4'405
-1'471
-70'717
-19'693
-126'680
-16'122
-15'756
-1'784
-18'224
-39
-2'953
-50'174
-86'663
-753
-5'150
-1'734
-4'149



## Explication du bilan global

- Comparaison avec une large partie du rééquilibrage financier déjà comptabilisé dans la situation « système actuel »
- Les communes avec un écart défavorable dans le bilan global, seront désavantagées par le basculement de système...
- ...mais elles ne seront pas forcément perdantes par rapport à une situation sans nouvelle péréquation ET sans rééquilibrage
- ... et elles bénéficieront en plus d'une compensation transitoire

# Présence de l'Etat dans le territoire

## Contexte

- Tendence constatée à la concentration des services de l'Etat sur des régions, voire sur un site unique pour l'ensemble du Canton
- La fermeture de certains offices régionaux a suscité de fortes réactions → plusieurs interventions au Grand Conseil
- Volonté du Conseil d'Etat, au travers du programme de législature (mesure 3.14), de décentraliser certains services ou prestations pour une plus grande proximité avec la population, en associant en particulier les préfetures,
- Volonté également affichée d'assister les usagers à la recherche de prestations étatiques, y compris en ligne

## Objectifs de la démarche

- Analyser la possibilité d'offrir, via des guichets transversaux de proximité, notamment les préfectures, un accompagnement aux usagers peu à l'aise avec les démarches administratives auprès de l'Etat, qu'elles soient dématérialisées ou non
  - Evaluer l'opportunité et la faisabilité de déconcentrer certaines prestations que pourraient délivrer des guichets transversaux de proximité
  - Mettre en place un monitoring de la présence de l'Etat dans le territoire vaudois
  - Lutter contre la « désertification » administrative des régions, le cas échéant en étudiant la possibilité de décentraliser certains services de l'Etat
- **Démarche distincte de la création d'espaces de coworking décentralisés**

## Quatre axes de travail

- **Accompagnement par le biais d'un guichet transversal de proximité (1ère étape)** : Expérimenter la pertinence d'offrir, notamment via les préfectures, un accompagnement aux usagers peu à l'aise avec les démarches administratives auprès de l'Etat, qu'elles soient dématérialisées ou non
- **Déconcentration de certaines prestations (2ème étape)** : Analyser le catalogue de prestations et tester la pertinence ainsi que la faisabilité d'offrir, via des guichets transversaux de proximité, des prestations par délégation des services concernés
- **Monitoring** : Identifier les variables à suivre en vue de monitorer la présence de l'Etat dans le territoire
- **Mesures administratives** : remettre la rubrique DecTer des PCE au goût du jour; étudier d'autres mesures de décentralisation

# Autres projets en cours ou à venir

## **De nombreux projets, dont :**

- **La révision de la loi sur les communes**
- **La reconnaissance des communautés religieuses**
- **L'implémentation de MCH2 et de nouveaux indicateurs financiers dans les communes**
- **Et bien d'autres encore...**

**Merci de votre attention**

**Questions ?**